

Séance extraordinaire du 19 octobre 2020

Province de Québec Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce 19^e jour d'octobre deux mille vingt (19-10-2020) à 18 h 40 au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Nancy Mignault, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Renonciation à l'avis de convocation

Les membres du conseil qui sont sur le territoire de la municipalité étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation prévu à l'article 156 du *Code municipal*.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-huit heures quarante (18 h 40) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Renonciation à l'avis de convocation

Ouverture de la séance

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour***
- 2. Octroi de contrat – Groupe Tousignant inc. – Soutien au service d'urbanisme***
- Période de questions***
- 3. Clôture de la séance***

2020-10-240

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2. Octroi de contrat – Groupe Tousignant inc. – Soutien au service d'urbanisme

CONSIDÉRANT que l'année 2020 a été particulièrement occupée au niveau du service d'urbanisme et qu'un surcroît de travail est observé;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de palier à la situation;

2020-10-241

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accorde un contrat pour une période indéterminée à Groupe Tousignant inc. afin d'apporter un

Séance extraordinaire du 19 octobre 2020

soutien au service d'urbanisme. Le tarif horaire sera de 35 \$ l'heure en plus des taxes et le tarif applicable au frais de déplacement sera de 0,56 \$/km.

La présente résolution fait office de contrat entre les parties.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Période de questions

Début : 18 h 50;
Fin : 18 h 50 (pas de question).

3. Clôture de la séance

2020-10-242

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que la séance soit levée à 18 h 50.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Robert Landry, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.